



PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTICE LUXEMBOURGEOISE DU BENELUX EN 2016

Sous présidence luxembourgeoise en 2016, le Benelux

- accroîtra la **mobilité et la sécurité des personnes**
- protégera mieux son **environnement**
- renforcera son **marché intérieur**

Introduction

Le Luxembourg assume en 2016, pour la 2^e fois depuis l'entrée en vigueur du nouveau traité Benelux en 2012, la présidence du Comité de Ministres Benelux. Tout comme lors de sa récente présidence du Conseil de l'Union européenne, le Grand-Duché s'efforcera de mettre ses valeurs fondamentales (**fiabilité, dynamisme et ouverture**) au service du Benelux : être à l'écoute des citoyens, soutenir les entreprises et coopérer avec les différents partenaires afin d'agir dans l'intérêt général et commun des trois pays Benelux.

Le plan annuel 2016, adopté par le Comité de Ministres Benelux le 16 novembre 2015, détaille les actions concrètes que les trois pays souhaitent entreprendre dans les mois qui viennent. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de travail, le Luxembourg souhaite mettre un accent particulier sur la mobilité et la sécurité des personnes, sur la promotion de la protection de l'environnement et sur l'approfondissement du marché intérieur Benelux.

Ces priorités ne sont pas des actions isolées mais s'inscrivent dans la logique de l'action de l'Union Benelux, qui vise, à travers des projets concrets et une collaboration transfrontalière exemplaire, à soutenir l'intégration européenne. Le Luxembourg mettra ainsi au service du Benelux l'expérience acquise lors de sa 12^e présidence de l'Union européenne et s'efforcera, en étroite coopération avec la présidence néerlandaise de l'Union européenne au premier semestre 2016, à assumer pleinement le rôle de pionnier du Benelux au sein de l'Union européenne.

La présidence luxembourgeoise souhaite donner de nouvelles impulsions à la coopération Benelux dans le cadre de l'établissement du nouveau programme pluriannuel 2017-2020. De larges consultations auront ainsi lieu afin de dégager ensemble les grandes lignes de notre future action.

La présidence luxembourgeoise encouragera également une accélération de la mise en œuvre du **plan d'action Benelux pour l'emploi et la croissance** adopté le 29 avril 2015 par le sommet Benelux. Les Premiers ministres du Benelux auront l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de ce plan d'action lors de leur prochain sommet en automne au Luxembourg.



Accroître la mobilité et la sécurité des personnes

Eu égard aux menaces et défis actuels, la mobilité et la sécurité des personnes sont des thèmes qui demandent des réponses communes. Dans l'ensemble du Benelux, mais aussi de la Grande Région, il est primordial d'éliminer différents types d'entraves qui empêchent ou compliquent la mobilité des personnes, tout en veillant à leur garantir le plus haut niveau possible de sécurité.

Au total, les pays Benelux comptent 37 % des travailleurs frontaliers de l'ensemble de l'Union Européenne, soit quelque 300 000 travailleurs qui font la navette entre les pays Benelux et les pays limitrophes, dont 170 334, soit 60 %, à destination du Luxembourg. Le Benelux doit se concentrer sur les opportunités à saisir dans le domaine de la mobilité de l'emploi et de l'enseignement, de la transférabilité des diplômes ainsi que des qualifications professionnelles et des stages. Par ailleurs, une amélioration des soins de santé transfrontaliers et de la circulation des patients, en particulier en ce qui concerne l'échange notamment numérique des données, est primordiale.

La présidence accordera une importance particulière au sujet de la traite des êtres humains. Dans ce contexte, une coopération multidisciplinaire sera initiée et approfondie en accordant une place centrale aux victimes de la traite des êtres humains.

La sécurité est une priorité de l'agenda politique du Benelux. De nouvelles évolutions et de nouveaux défis dans ce domaine requièrent des nouvelles formes de collaborations, ainsi dans le domaine judiciaire ou encore dans celui du numérique. Dans ce contexte, une Semaine de la sécurité Benelux sera organisée sous présidence luxembourgeoise.

Le plan d'action Senningen constitue la base de notre coopération et grâce au traité Benelux en matière d'interventions policières transfrontalières du 8 juin 2004, la coopération opérationnelle entre les services de police a été notablement renforcée. La présidence luxembourgeoise engagera les travaux en vue de l'élaboration du 4^e plan d'action Senningen pour la période 2017-2020. De même, le traité de police Benelux sera actualisé. L'intense coopération qui a lieu dans le cadre des divers accords et instruments existants sera ainsi poursuivie, voire renforcée. De même, les trois pays examineront si et comment une coopération pertinente peut être mise en place afin de prévenir et de lutter contre le radicalisme et le terrorisme.

Le plan d'action Senningen constitue également la base de la coopération Benelux en matière de gestion des crises et de lutte contre les catastrophes. Il s'agira de promouvoir la coopération dans le domaine de l'analyse et de l'identification des risques, de l'échange d'informations entre les centres de crises, de la coopération dans le cadre d'évacuations à grande échelle et de la coopération entre les services d'urgence des trois pays.

Dans le cadre de la crise migratoire, la politique Benelux en matière d'asile et de migration sera intensifiée.



Mieux protéger son environnement

La présidence luxembourgeoise entend aborder de manière renforcée les questions liées au changement climatique, à la protection de l'environnement au sein du Benelux, ainsi qu'à l'efficacité énergétique et œuvrer en faveur d'un projet pilote visant une meilleure coordination de nos législations environnementales dans les régions frontalières.

L'économie circulaire est un vecteur d'innovation et offre de réelles opportunités de croissance durable au sein du Benelux. La présidence luxembourgeoise œuvrera résolument en faveur de la transition vers l'économie circulaire au sein du Benelux ; y compris l'écoconception et la gestion transfrontalière des déchets.

En matière de transports intelligents et durables, une concertation approfondie a été engagée en 2015. L'ambition commune pour 2016 est d'aboutir à des projets de coopération concrets, par exemple pour promouvoir la multimodalité, de favoriser le label *Lean and Green* et encore, dans le contexte de la plateforme de coopération entre villes, Urbiscoop, d'améliorer la mobilité en zone urbaine. D'autre part, la recommandation sur la mobilité durable sera mise en application notamment avec la coordination des trois cadres d'action nationaux dans le cadre de la directive *Clean Power for Transport*.

Dans ce contexte, le Benelux contribuera également à la réalisation des objectifs environnementaux au niveau européen, notamment ceux de la stratégie Europe 2020 et le 7^e Programme d'action européen pour l'environnement (PAE), et s'efforcera de coordonner les politiques à ce niveau.


Renforcer son marché intérieur

Dans leur déclaration conjointe du 29 avril 2015, les trois Premiers ministres du Benelux ont rappelé que l'accomplissement du marché intérieur est et reste une priorité absolue de la coopération Benelux.

L'économie est en pleine mutation, et il s'agit d'accompagner ces nouvelles tendances pour permettre aux entreprises et aux citoyens de profiter au mieux d'un véritable marché unique Benelux. Dans le contexte d'une meilleure coopération transfrontalière, une série de mesures s'imposent donc en matière notamment du commerce de détail et du commerce électronique, et quand c'est possible, de réduire les charges administratives pesant sur les entreprises.

Ainsi, l'élimination des barrières restantes pour les entreprises et les consommateurs sur le marché intérieur du commerce de détail est un élément clé du **plan d'action Benelux pour l'emploi et la croissance** adopté en avril 2015. Le Benelux lancera une coopération pour identifier les entraves et barrières existantes et y remédier. Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de la recommandation Benelux relative aux restrictions territoriales de l'offre dans le Benelux (2015).

Sous présidence luxembourgeoise, les possibilités d'une extension de l'utilisation et de l'application du principe de la reconnaissance mutuelle seront étudiées afin de stimuler les activités transfrontalières et de réduire les charges administratives et réglementaires pour les entreprises du Benelux.



Les trois pays Benelux sont dans le peloton de tête en matière de TIC, d'innovation et de pénétration de l'internet. Le Benelux se doit donc d'être un modèle dans la mise en oeuvre de la stratégie européenne pour le marché unique numérique et promouvra activement la recherche de solutions en matière du marché des télécommunications, des paiements mobiles, voire de géoblocage, dans l'optique de renforcer les droits des consommateurs au-delà des frontières.

De même, le Luxembourg s'engagera à poursuivre l'approfondissement de la coopération en matière d'énergie et de transport. Dans le domaine de l'énergie et notamment d'énergies renouvelables, le Benelux œuvrera résolument en faveur de la transition énergétique et des opportunités qui en découlent en matière de sécurité d'approvisionnement, d'interconnexion, ainsi que de compétitivité et d'intégration des marchés au niveau régional et européen. Concernant le secteur des transports, il s'agira en particulier de tirer les leçons des résultats de l'étude sur les flux de transport intra-Benelux et de se pencher, d'une part sur l'existence de certaines règles qui font obstacle à un transport moderne, et d'autre part sur l'absence de règles claires pour les nouvelles formes de transport. De même, la coopération entre les services d'inspection du transport sera poursuivie et élargie avec un outil sur mesure d'évaluation des risques, qui permettra de partager au niveau transfrontalier tous les résultats des inspections de manière automatisée, ouvrant ainsi la voie à des contrôles plus ciblés et plus efficaces. Enfin, des initiatives seront nécessaires au niveau des chemins de fer, de l'aéronautique et du secteur maritime ; ainsi notamment l'élaboration d'un agenda ferroviaire Benelux pour le transport transfrontalier régional.

La dimension de la coopération intergouvernementale

La présidence luxembourgeoise entend renforcer la coopération des pays du Benelux dans le domaine de la politique étrangère. Cette concertation stratégique prend une importance croissante dans une Union de 28 États membres pour préparer les décisions et défendre ses intérêts. La présidence examinera la possibilité d'alimenter les débats au sein du Conseil de l'Union européenne par des prises de positions conjointes du Benelux. À cette fin, elle organisera des réunions des directeurs politiques et des directeurs des Affaires européennes des trois ministères des Affaires étrangères.

Le sommet Benelux traitera de la coopération dans le cadre du traité Benelux et fournira également l'occasion aux trois Premiers ministres de faire le point sur des sujets de l'actualité européenne et internationale.

Le Luxembourg entend également redonner un nouvel élan à la concertation informelle entre les ministres des Affaires étrangères et européennes des trois pays en amont des Conseils des affaires étrangères et des affaires générales. Cette concertation ministérielle mérite également d'être renforcée dans les autres formations du Conseil de l'Union européenne.

Les trois pays Benelux poursuivront leurs échanges avec d'autres groupes de pays comme les pays baltes ou les pays du Visegrad. La présidence luxembourgeoise organisera notamment une rencontre des ministres des Affaires étrangères et européennes du Benelux avec leurs homologues baltes, ainsi qu'une réunion avec ceux du Visegrad. La présidence luxembourgeoise poursuivra également la tradition des visites de travail conjointes du Benelux dans des pays tiers, que ce soit au niveau ministériel ou celui de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères.